

Comprendre le CCTP et le CCAP

Le CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières) et le CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières) sont deux documents contractuels essentiels dans un marché de travaux, notamment en aménagement paysager. Ils font partie du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) et définissent, chacun dans leur domaine, les obligations respectives du maître d'ouvrage et de l'entreprise titulaire du marché.

1. Le CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières

Le CCTP est un document technique. Il décrit de manière précise la nature des prestations à réaliser, les exigences techniques, les matériaux à utiliser, les normes à respecter, ainsi que les méthodes de mise en œuvre. C'est en quelque sorte la "recette" du chantier.

- Objectifs du CCTP :
 - Décrire les travaux à réaliser poste par poste.
 - Spécifier les caractéristiques des matériaux (ex : essence d'arbres, type de revêtement, épaisseur des couches...).
 - Imposer des règles de l'art et normes professionnelles (NF, DTU, Fascicule 35, etc.).
 - Préciser les conditions de mise en œuvre (calendrier, phasage, méthodologie...).

2. Le CCAP : Cahier des Clauses Administratives Particulières

Le CCAP, quant à lui, est un document administratif et contractuel. Il fixe les conditions juridiques, financières et organisationnelles dans lesquelles s'exécutera le marché.

- Objectifs du CCAP :
 - Définir les délais d'exécution.
 - Spécifier les modalités de paiement, les pénalités de retard, les avances possibles.
 - Régir les relations entre les parties (maître d'ouvrage, entreprise, sous-traitants).
 - Déterminer les conditions de résiliation, de réception des travaux, et les garanties (parfait achèvement, décennale...).

Extrait 1 – Illustration du CCTP

"Les arbres plantés seront de calibre minimum 16/18, issus de pépinières certifiées Plante Bleue, fournis avec tuteurage et arrosage automatique intégré. La fosse de

plantation sera amendée avec 20% de compost organique conforme à la norme NF U44-051. Un paillage bois type BRF sur 10 cm complétera l'opération."

Extrait 2 – Illustration du CCAP

"Le délai d'exécution est fixé à 6 semaines à compter de l'ordre de service. Une pénalité de 150 € par jour de retard sera appliquée. Les acomptes seront versés mensuellement sur présentation des situations, conformément à l'article R2191-21 du Code de la commande publique."

Synthèse

Élément	CCTP	CCAP
Nature	Technique	Administrative
Contenu	Description des prestations, matériaux, normes, méthodes	Délais, paiements, pénalités, responsabilités
Usage	Suivi de l'exécution technique du chantier	Suivi contractuel, juridique et financier
Destinataires	Entreprise exécutante (conducteur de travaux, chefs d'équipe)	Direction, services administratifs, juridiques

Qui rédige le CCTP et le CCAP ?

CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières)

Responsable de la rédaction :

- Le maître d'œuvre est généralement chargé de rédiger le CCTP.
- Il peut s'agir d'un paysagiste concepteur, d'un bureau d'études techniques ou d'un conducteur de travaux.

Pourquoi ?

- Le CCTP demande une expertise technique approfondie : choix des matériaux, normes, méthodes de mise en œuvre, prescriptions environnementales, etc.

CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières)

Responsable de la rédaction :

- Le maître d'ouvrage, souvent par l'intermédiaire de son service juridique ou administratif.

- Dans un marché public, il s'appuie sur les modèles de CCAG (Cahiers des Clauses Administratives Générales) pour respecter le Code de la commande publique.

Pourquoi ?

- Le CCAP traite de points juridiques, financiers, de délais et de responsabilités. Il fixe le cadre contractuel global.

Résumé des responsabilités :

Document	Responsable principal	Soutien technique ou juridique
CCTP	Maître d'œuvre	Bureau d'études, architecte, paysagiste
CCAP	Maître d'ouvrage	Service juridique, direction des achats

Fiche Élève – Le CCTP et le CCAP

Objectif :

Comprendre la différence entre le CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières) et le CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières), et leur rôle dans un marché de travaux paysagers.

Définitions :

- CCTP : document technique du marché. Il décrit précisément les travaux à réaliser, les matériaux à utiliser, les méthodes de mise en œuvre, et les normes à respecter.
- CCAP : document administratif. Il fixe les conditions contractuelles du chantier (délais, paiements, pénalités, réception des travaux, etc.).

Utilité pour le technicien paysagiste :

- Le CCTP est utilisé sur le terrain pour exécuter les tâches conformément aux spécifications techniques.
- Le CCAP permet de comprendre les engagements contractuels de l'entreprise vis-à-vis du client.

Exemples :

Extrait CCTP :

“Les arbres plantés seront de calibre minimum 16/18, issus de pépinières certifiées Plante Bleue. La fosse de plantation sera amendée avec 20% de compost organique. Paillage bois sur 10 cm.”

Extrait CCAP :

“Le délai d'exécution est fixé à 6 semaines. Une pénalité de 150 € par jour de retard sera appliquée. Les paiements seront effectués sur présentation de situations mensuelles.”

Tableau de synthèse :

Élément	CCTP	CCAP
Nature	Technique	Administrative
Contenu	Prestations, matériaux, normes	Délais, paiements, pénalités
Utilité	Suivi des travaux sur chantier	Gestion contractuelle et juridique
Responsables	Conducteur de travaux, chef de chantier	Maître d'ouvrage, service administratif